

## **Rapport du Président**

Commission permanente  
du jeudi 21 septembre 2023  
**N° CP-2023-7-5-2**  
**N° applicatif 7102**

### **5<sup>ème</sup> Commission**

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

### **Service instructeur**

Service collèges

### **Service consulté**

## **CONVENTION DE FINANCEMENT EN MATIERE D'USAGES NUMERIQUES DANS LES COLLEGES**

### Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'approuver une convention de partenariat, s'inscrivant dans le développement d'usages numériques innovants dans les collèges. Il s'agit d'une convention financière avec l'Académie de Strasbourg précisant les modalités de cofinancement d'équipements de webradio, dans le cadre d'un appel à projets sur l'Education aux Médias et à l'Information (EMI).

### **L'usage des outils numériques dans les collèges, un marqueur fort pour la Collectivité européenne d'Alsace**

La politique du numérique éducatif dans les collèges constitue l'un des champs de la politique publique collège sur lequel la Collectivité européenne d'Alsace souhaite marquer une ambition forte au service des collégiens alsaciens.

Des expérimentations d'usages numériques innovants sont développées par la Collectivité dans les collèges afin d'alimenter la future politique d'usages numériques en cours de définition. La réflexion lancée permettra de modéliser la vision de la Collectivité européenne d'Alsace en matière d'usages numériques dans les collèges, avec le souci d'aborder le sujet selon un spectre dépassant le cadre strict des plans d'équipements informatiques traditionnels.

L'enjeu sera de former les élèves à maîtriser les outils numériques et le futur citoyen à vivre dans une société dont l'environnement technologique évolue constamment. Ce projet

intégrera une feuille de route jusqu'à la fin du mandat politique pour les 147 collèges alsaciens.

Dans le respect de ce calendrier, il vous est proposé de poursuivre le partenariat avec l'Académie de Strasbourg dans le cadre d'un appel à projet autour de l'éducation aux médias et à l'information dans les collèges.

### **A- Convention de financement dans le cadre de l'appel à projets « une webradio, un parrain »**

Dans le cadre de la « politique de développement du numérique pour l'éducation » du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, les Départements sont invités, en lien avec les académies, à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation au service de l'éducation aux médias et à l'information (EMI) en déployant des webradios dans les collèges non équipés.

L'ambition de ce projet s'inscrit dans une volonté du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse d'impulser une nouvelle dynamique en renforçant l'éducation aux médias et à l'information. En effet, à l'instar de tout média scolaire, la webradio permet à chaque élève qui s'y investit de développer des compétences fondamentales comme lire, écrire, s'exprimer, argumenter, réfléchir et exercer son esprit critique. Cela lui donne l'occasion d'entretenir des rapports différents avec les enseignants qui animent le projet, mais aussi d'être reconnu dans sa capacité d'initiative, sa prise de responsabilité, sa créativité et ses compétences transversales.

L'Éducation aux Médias et à l'Information fait partie des enjeux identifiés dans les réflexions autour de la construction du prochain Plan Numérique, notamment dans le cadre de l'axe de travail visant un usage raisonnable et raisonné du Numérique.

La Collectivité européenne d'Alsace a donc naturellement proposé de participer à cet appel à projets avec un financement à hauteur de 20 000 €.

Cette enveloppe a permis de financer 15 projets, couvrant tout le territoire alsacien (au moins un collège par territoire a été retenu).

Les équipements sont en place depuis la rentrée 2022. Un(e) journaliste, « parrain/marraine » du projet, a été identifié(e) et a pu intervenir dans chaque établissement.

Dans le cadre de cet appel à projets, l'État propose un cofinancement des équipements, selon les modalités précisées dans la convention jointe en annexe 1 du présent rapport.

Le coût total des dépenses s'élève, pour la Collectivité européenne d'Alsace, à 18 938 € TTC.

La participation de l'État, selon les modalités définies dans la convention, se monte à 10 371,98 € TTC, ce qui représente donc un coût net pour la Collectivité de 8 566,02 € TTC.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver la convention financière à conclure avec l'Académie de Strasbourg dans le cadre de l'appel à projets « une webradio, un parrain », précisant la participation de l'État à ce projet pour un montant de 10 371,98 € TTC ;
- De m'autoriser à signer la convention jointe en annexe 1 au présent rapport.

La recette liée à cette opération impactera le budget de la Collectivité sur l'imputation suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA
P197	P197O001	P197E09	P197O001T80	1193-13-1311-221

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.